

L'empreinte des Lumières dans le Luxembourg: les curiosités intellectuelles de Nicolas Spirlet, dernier abbé de Saint-Hubert (1715-1794)

Frédéric VANHOORNE

Une région en marge des Lumières

Au sein des provinces qui, au temps de Charles de Lorraine, forment les Pays-Bas autrichiens, le duché de Luxembourg fait figure d'exception. En effet, alors que chaque région voit fleurir une vie culturelle diversifiée et dynamique, volontiers ouverte aux Lumières, curieuse de tout et éprise de progrès, le Luxembourg reste ancré dans ses traditions, ne connaissant rien d'autre que l'héritage du passé et les particularismes qui en sont issus. Il serait erroné d'écrire que le duché s'est montré réfractaire aux mutations du XVIII^e siècle ou qu'il s'est voulu hostile au mouvement des Lumières. D'une manière à la fois plus simple et plus étonnante, cette principauté de l'ancien espace bourguignon a presque complètement vécu dans l'ignorance des évolutions culturelles et idéologiques qui marquaient ses plus proches voisins, ou lorsqu'elle n'a pu manquer d'en prendre connaissance, elle s'est bornée à afficher la plus complète indifférence. Le duché de Luxembourg au XVIII^e siècle se révèle être un «îlot anachronique, figé dans un Moyen Âge révolu au cœur d'une Europe en pleine mutation»¹, si bien que G. Trausch n'hésite pas à le qualifier, d'après un terme emprunté à la sociologie allemande, de «Reliktraum»².

Plusieurs facteurs expliquent cet état de fait. Sur la plan géographique, le duché est fort isolé et difficilement accessible. En grande partie dominé par le massif de l'Ardenne-Eifel qu'évitent les grandes voies de communication, son territoire est de surcroît séparé du reste des Pays-Bas par la principauté de Liège. La plupart des projets routiers achoppent sur ces difficultés conjuguées. Pour désenclaver le Luxembourg, il apparaît bientôt que la seule solution réside dans la construction d'une route directe qui relierait le duché aux autres provinces autrichiennes. Comme celle-ci est contrainte d'éviter les territoires liégeois, elle doit nécessairement passer par la Terre de Saint-Hubert. Mais la France, Liège et les Pays-Bas s'en disputent la suzeraineté. Lorsque, en 1769, cette question



La principauté abbatiale de Saint-Hubert au XVIII^e siècle. Carte de Cabinet des Pays-Bas Autrichiens levée à l'initiative du Comte de Ferraris (détail), 1771-1778.

¹ C. HUDEMANN-SIMON, *La noblesse luxembourgeoise au XVIII^e siècle*, Paris-Luxembourg, 1985, p. 470.

² G. TRAUSCH, «Les Luxembourgeois devant la Révolution française», *Du particularisme à la nation: essais sur l'histoire du Luxembourg de la fin de l'Ancien Régime à la seconde guerre mondiale*, Luxembourg, 1989, p. 63, note 8.

longtemps litigieuse est enfin tranchée en faveur de l'impératrice qui obtient la souveraineté sur la terre abbatiale en tant que duchesse de Luxembourg³, les travaux de la route Bruxelles-Namur-Luxembourg, décidés depuis 1727 déjà, s'achèvent enfin vers leur achèvement et s'accompagnent, à partir de la capitale du duché, de prolongements vers Trèves et Metz. Le Luxembourg n'est donc progressivement innervé et relié aux centres culturels et économiques voisins que bien tard dans le siècle. C'est en partie pour cette raison, mais aussi à cause de la pauvreté «naturelle» du pays, que son économie s'est jusqu'alors fort peu développée. L'agriculture occupe une écrasante majorité de la population (96%). L'industrie, principalement sidérurgique et forestière, est fort dispersée et, fidèle à ses procédés traditionnels, ne connaît guère d'expansion. Elle n'occupe qu'un petit nombre d'ouvriers spécialisés mais procure une activité de complément non négligeable aux populations locales.

Ainsi, le Luxembourg du XVIII^e siècle possède une économie et une structure sociale traditionnelles et presque exclusivement rurales⁴. Le pays ne comporte en effet aucune ville, si ce n'est Luxembourg qui compte alors 8.500 habitants au moment où Bruxelles en compte 75.000 et Liège 55.000. Il est également dépourvu d'élites cultivées, de ces catégories sociales qui ont adopté et développé l'esprit des Lumières. On ne trouve guère dans le duché cette opulente bourgeoisie instruite, dynamique et curieuse dont l'essor marque la vie de la plupart des villes d'Europe. Seule une bourgeoisie modeste et un artisanat aussi timoré que conservateur s'adonnent à un commerce d'envergure strictement régionale. Quant à la noblesse locale, la plupart de ses grandes familles se sont éteintes, sont appauvries ou, alliées à des lignages étrangers, ne résident plus au pays. Dans la mesure où rien ne vient concurrencer son assise économique, principalement foncière, la noblesse reste cependant influente à l'échelon local, mais «peu cultivée, peu éclectique, fanatiquement passéiste», elle participe bien peu aux courants novateurs qui soufflent sur l'Europe au XVIII^e siècle⁵. Enfin, écartelé, sur le plan ecclésiastique, entre plusieurs diocèses qui ont chacun leur siège en dehors de ses frontières, le Luxembourg ne possède pas ce haut clergé cultivé, titulaire de riches bénéfices, que l'on trouve dans les villes des provinces et pays voisins. Le clergé local conserve une mentalité tridentine fermée et conservatrice dont l'abbé de Feller, d'ascendance luxembourgeoise, sera l'archétype. Grâce aux collèges jésuites de Luxembourg et de Marche-en-Famenne, l'Église conserve d'ailleurs, jusqu'en 1773, le monopole de la formation des maigres élites régionales. Aussi n'est-il pas étonnant de voir la fréquentation de ces établissements d'enseignement se maintenir jusqu'au moment de leur suppression, à l'opposé de la plupart des collèges de France et des Pays-Bas.

Les prémices d'une mutation

Néanmoins, en dépit du statisme ambiant, la seconde moitié du XVIII^e siècle voit apparaître les premières fissures

dans l'édifice traditionnel, fixiste et tridentin de la société luxembourgeoise⁶. Les confréries et les sodalités s'esoufflent. Elles ne survivront guère à la suppression des jésuites. La désaffection religieuse, bien qu'encore très discrète, n'en est pas moins réelle. Dans les préoccupations de la noblesse et de la bourgeoisie, la piété recule. Un petit salon littéraire s'organise à Luxembourg chez le libraire Chevalier, même si son officine, comme celles de ses collègues, ne propose toujours que des ouvrages de dévotion et des manuels scolaires. Des loges maçonniques apparaissent, qui accueillent principalement des militaires et des nobles, mais à une époque où elles n'ont pas encore adopté ni une idéologie précise, ni des rituels codifiés, il n'est pas certain qu'elles aient toujours été un vecteur des Lumières, même si elles constituent une forme nouvelle de sociabilité par le biais de laquelle les idées peuvent se diffuser. Dans ce duché qui semblait s'être arrêté à une époque révolue, des mutations sont désormais perceptibles. Mais elles sont si faibles et si lentes que le Luxembourg vivra les débuts de la tourmente révolutionnaire dans l'incompréhension la plus complète⁷.

A partir du milieu du siècle, quelques familles aristocratiques affichent désormais une curiosité toute neuve. Ainsi, le marquis du Pont d'Oye, propriétaire d'un des ensembles sidérurgiques les plus importants du Luxembourg, possède une bibliothèque considérable où se trouvent très probablement des écrits philosophiques. Sa fille, chanoinesse de Sainte-Waudru à Mons, possède des ouvrages de Voltaire et de Choderlos de Laclos, dont certains proviennent des collections familiales. Avec l'assentiment de son époux, la marquise entretient une petite cour littéraire et volontiers libertine qui réunit quelques hommes de lettres que l'on retrouvera plus tard à Belœil, dans l'entourage du prince de Ligne. Le couple accueille Charles de Lorraine et aurait reçu la visite de Voltaire en 1745. Mais, multipliant fêtes champêtres, bals et concerts, dépensant sans compter pour l'organisation de ces réjouissances et pour ses propres toilettes, la marquise ruine bientôt le patrimoine

³ N. JECKO, «L'abbaye de Saint-Hubert et la rivalité politique et économique entre la France et la Maison d'Autriche (1697-1740)», dans *Annales de l'Institut archéologique du Luxembourg* (désormais abrégé A.I.A.L.), t. 95, 1964, pp. 97-192; Y. YLIEFF, *Saint-Hubert et la diplomatie liégeoise: contribution à l'étude du règne de Charles-Nicolas d'Oultremont*, mémoire de licence inédit, Université de Liège, 1962-1963.

⁴ G. TRAUSSCH, *Le Luxembourg sous l'Ancien Régime* (Manuel d'histoire luxembourgeoise, t. 3), Luxembourg, 1977, spéc. pp. 100-160; J.-P. LEHNERS, «Das Herzogtum Luxemburg im 18. Jahrhundert: ein "Goldenes Zeitalter"? Versuch einer Bestandsaufnahme», dans *Luxemburg im lotharingischen Raum - Le Luxembourg en Lotharingie. Festschrift - Mélanges Paul Margue*, Luxembourg, 1993, pp. 360-390.

⁵ C. HUDEMANN-SIMON, *op. cit.*, pp. 467-470.

⁶ F. VANHOORNE, «Crépuscule baroque au Siècle des Lumières», dans *A l'épreuve de la Révolution: l'Église en Luxembourg de 1795 à 1802*, Bruxelles-Bastogne, 1996, pp. 11-20.

⁷ Voir les articles de G. TRAUSSCH, «Le Luxembourg face à la Révolution brabançonne», et «Les Luxembourgeois devant la Révolution française», *Du particularisme à la nation: essais sur l'histoire du Luxembourg de la fin de l'Ancien Régime à la seconde guerre mondiale*, Luxembourg, 1989, pp. 35-100.



Portrait de dom Nicolas Spirlet, dernier abbé de Saint-Hubert. L'abbé porte sur la poitrine la croix et la plaque de l'Ordre de Saint-Hubert. Créé en 1444, cet ordre de chevalerie avait été rétabli en 1708 par l'Electeur palatin qui en devint le Grand Maître. En 1737, ce dernier octroya aux abbés de Saint-Hubert le titre de Grand Aumônier de l'Ordre. N. Spirlet fut élevé à cette dignité en janvier 1761 et en reçut les ornements le 2 février 1762, lors d'une visite qu'il rendit à l'Electeur en sa résidence de Mannheim. Huile sur toile provenant du presbytère de Wibrin, actuellement en dépôt au Musée en Piconrue, à Bastogne.

familial. Les dettes s'étaient rapidement accumulées et, à partir de 1756, les forges, les terres, le château et la bibliothèque seront progressivement mis en gage, loués ou vendus alors que leurs anciens propriétaires, contraints de se séparer, tentent d'assurer tant bien que mal leur subsistance⁸.

Tout aussi caractéristique de l'esprit des Lumières est la curiosité éclectique de dom Nicolas Spirlet, dernier abbé de Saint-Hubert, sur laquelle nous proposons de nous attarder quelque peu.

Nicolas Spirlet

Longtemps abordé par le biais des pamphlets que certains de ses moines avaient répandus contre lui, Spirlet a souvent joui d'une réputation peu flatteuse auprès de ses biographes⁹. La redécouverte de sa correspondance, dont M. Bourguignon a en premier dévoilé la richesse, a engendré depuis trente ans des approches plus mesurées voire enthousiastes¹⁰. Néanmoins, la biographie de cet abbé contesté ne laisse pas de contenir encore de nombreuses lacunes.

Né à Verviers, Nicolas Spirlet y fut baptisé le 11 mai 1715. Entré à Saint-Hubert à l'âge de dix-huit ans, il y fut ordonné prêtre le 19 septembre 1739, sous l'abbatit de Célestin de Jong. En 1740, la guerre de succession d'Autriche éclate. L'abbé, compromis auprès du gouvernement de Bruxelles par son trop grand dévouement aux intérêts français, est bientôt obligé de s'exiler à Sedan. Tout occupée de questions politiques, la communauté monastique se déchire et tombe dans l'anarchie. La plupart des moines suivent leur abbé en France, mais d'autres, au nombre desquels se trouve Spirlet, prennent le chemin des Pays-Bas et se réfugient à Luxembourg ou à Bruxelles. Le traité d'Aix-la-Chapelle remet l'abbé de Jong en possession de son abbaye, mais les religieux pro-autrichiens, qui ne souhaitent pas y rentrer par crainte de représailles, sont transférés dans d'autres monastères, à l'exception de Nicolas Spirlet.

Ce dernier est parvenu à se faire de nombreuses relations dans les cercles gouvernementaux de Bruxelles et de Vienne. Patrice-François de Neny, alors conseiller au Conseil privé, intercède en sa faveur auprès des autorités romaines. Spirlet, qui l'avait visiblement accompagné à Vienne, parachève sa formation à l'Université de Louvain d'août 1750 à février 1751, comme le souhaitaient les autorités bruxelloises¹¹. Jusqu'en 1760, il restera à leur service et se voit attribuer une pension. Il paraît fort proche du ministre plénipotentiaire Cobenzl pour le compte duquel il accomplit diverses missions d'information. Spirlet est envoyé à Stavelot peu avant l'élection du nouveau prince-abbé; il s'informe et rédige des rapports sur la situation du monastère de Saint-Hubert, sur la santé de son abbé, sur la politique qu'il conviendrait de mener en ce qui concerne diverses maisons religieuses. Il est également consulté à propos de certains projets de développement économique et commercial¹². Parmi les missions qui lui furent confiées, certaines, probablement relatives à la question de la souveraineté autri-

⁸ E. M. KAYSER, «La petite cour littéraire de la marquise du Pont d'Oye: un aspect méconnu de la vie culturelle dans le duché de Luxembourg au Siècle des Lumières», dans *Revue luxembourgeoise de littérature générale et comparée*, 1992, pp. 67-77; C. HUDEMANN-SIMON, *op. cit.*, pp. 419-423.

⁹ J. FRESON, «Dom Nicolas Spirlet, dernier abbé du monastère de St-Hubert», dans *A.I.A.L.*, t. 44, 1909, pp. 59-84; J. VANNÉRUS, s.v° *Spirlet*, dans *Biographie nationale*, t. 23, Bruxelles, 1921-24, col. 433-453.

¹⁰ M. BOURGUIGNON, «La correspondance de dom Nicolas Spirlet aux Archives de l'Etat à Arlon», dans *Archives et bibliothèques de Belgique*, t. 4, 1927, pp. 81-92; Christine SALEE, *Dom Nicolas Spirlet, dernier abbé de Saint-Hubert, d'après sa correspondance (1760-1784)*, mémoire de licence inédit, Université de Liège, 1971-1972; M. DESSOY, «L'énigmatique dom Nicolas Spirlet, abbé contesté de Saint-Hubert», dans *Saint-Hubert d'Ardenne. Cahiers d'histoire*, t. 4, 1980, pp. 43-96.

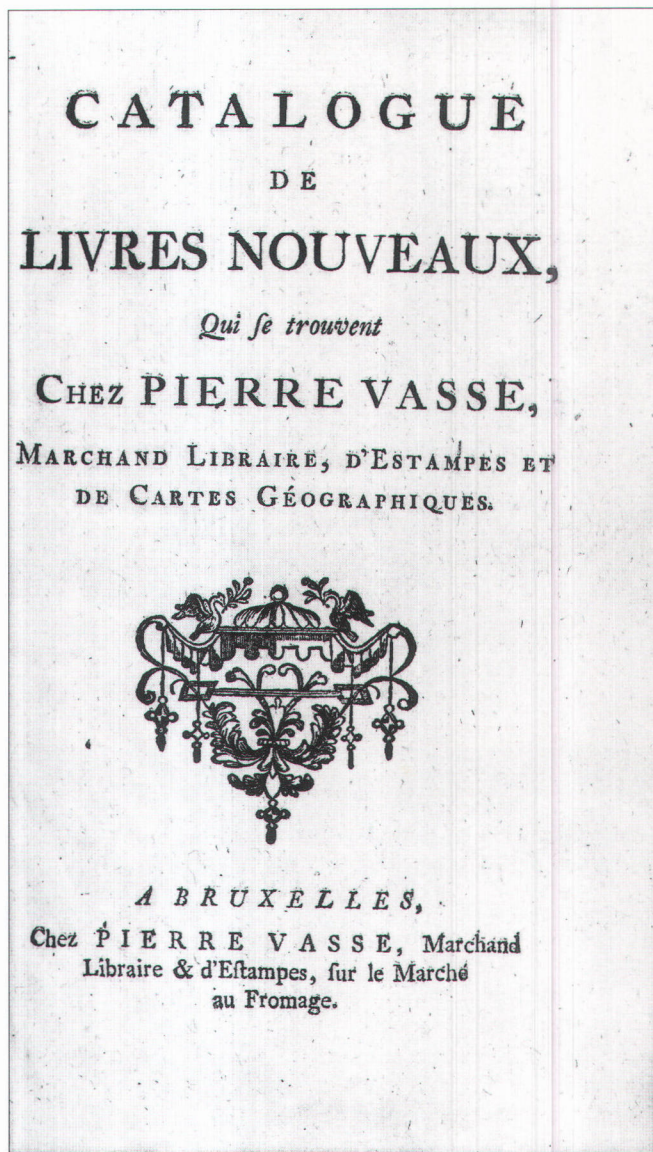
¹¹ J. LEFEVRE, *Documents relatifs à la juridiction des nonces et internonces des Pays-Bas pendant le régime autrichien (1706-1794)*, Bruxelles-Rome, 1950, pp. 149-153; A. SCHILLINGS, *Matricule de l'Université de Louvain*, t. 8-1, *Fin février 1734 - fin août 1776*, Bruxelles, 1963, p. 186, n° 42.

¹² AGR, Secrétairerie d'Etat et de Guerre, n° 1225, fol. 177-203 (Correspondance entre Cobenzl et Spirlet. Nous remercions Madame Michèle Galand, de l'Université libre de Bruxelles, qui nous a signalé l'existence de cette correspondance).

chienne sur la Terre de Saint-Hubert, devaient être fort confidentielles car, peu après qu'il fut nommé abbé, tant le comte de Cobenzl que le secrétaire d'Etat Crumpipen refusèrent de lui rendre les dossiers qu'il avait constitués¹³.

Le 24 février 1760, l'abbé Célestin de Jong mourut au terme d'une longue maladie. De toute évidence, Spirlet, qui avait dû en suivre la progression, se tenait prêt à partir, car dès le 5 mars, il rentra au monastère de Saint-Hubert et posait sa candidature à l'élection abbatiale. La situation de l'abbaye bénédictine était fort délicate. Le défunt abbé avait rebâti le palais abbatial avec un luxe qui dépassait les possibilités financières de la maison et en avait épuisé toutes les ressources. De plus, la discipline s'était relâchée de manière fâcheuse. Fort du soutien du ministre plénipotentiaire qui l'avait engagé à briguer la succession¹⁴, avanta-gé par sa connaissance du monde et des affaires, Spirlet réussit aisément à réunir les suffrages autour de sa personne et, le 7 mars, est élu abbé en toute régularité. Il le restera jusqu'à sa mort, le 16 septembre 1794.

Tout l'abbatit de Spirlet est dominé par deux préoccupations, la restauration d'une vie monastique bien réglée et le rétablissement de la santé financière ainsi que de la prospérité matérielle de l'abbaye. La première vaudra au nouvel abbé des démêlés sans fin avec quelques-uns de ses religieux qui aspiraient à de grandes libertés et avaient une conception particulièrement indulgente de la rigueur du cloître. La seconde amènera Spirlet à multiplier les initiatives industrielles et commerciales. Les entreprises sidérurgiques, la scierie de bois et la tannerie qu'il a fait construire avec enthousiasme ne donneront pas des résultats à la hauteur des sommes investies et des efforts consentis, mais, si elles ne répondent pas à l'espoir de rétablissement financier qui les ont fait naître, il semble bien qu'elles n'ont pas ruiné le monastère bénédictin, comme on l'a souvent prétendu¹⁵. Grand propriétaire soucieux de valoriser ses biens, chef d'un petit Etat qu'il souhaiterait développer, abbé d'un fort ancien monastère tombé en décrépitude mais qu'il tient à réformer, Spirlet apparaît comme un personnage aux facettes multiples, qui s'improvise entrepreneur et homme d'affaires, qui a des avis sur tout, qui est curieux de tout. Il souhaite être informé et entretient à cet effet une volumineuse correspondance qui ira cependant décroissant au fur et à mesure que s'accroîtront le poids des ans, la raréfaction de ses contacts en dehors du Luxembourg, ses mésaventures et ses désillusions. Spirlet est aussi attentif à la vie intellectuelle de son temps. Au moment où il est élu abbé de Saint-Hubert, il possède déjà une bibliothèque personnelle qu'il fait déménager, après avoir demandé une exemption de contrôle et de droits de douane. «J'avais déjà fait beaucoup d'achats de livres avant de vous connaître», écrit-il le 30 décembre 1763 à son nouveau libraire Jacquemart¹⁶. L'abbaye disposait également d'une bibliothèque bien fournie, que l'abbé de Jong avait fait réorganiser, mais en ce qui concerne ses acquisitions au XVIII^e siècle, nous n'avons guère d'informations¹⁷. Par contre, la correspondance que Spirlet entretient avec divers libraires nous permet de cerner ses principaux sujets d'intérêt.



Catalogue de livres nouveaux qui se trouvent chez Pierre Vasse, marchand libraire, d'estampes et de cartes géographiques, *Bruxelles, Vasse, s.d. (ca 1758)*. Bibliothèque royale de Belgique, Section des Imprimés.

¹³ Archives de l'Etat à Saint-Hubert, Fonds de l'abbaye de Saint-Hubert, n° 1551, pp. 76-77 (9 juin 1760) et p. 186 (17 juillet 1760). La correspondance de Spirlet occupe les n° 1551 à 1575 de ce fonds. Nous abrégons désormais en FASH.

¹⁴ FASH, n° 1551, pp. 60-62 (29 mai 1760).

¹⁵ M. DESOY, *op. cit.* Sur les activités industrielles de Spirlet, voir R. EVRARD, *Dom Nicolas Spirlet, maître de forges à Poix, au Châtelet et au Fourneau Saint-Michel*, Liège, 1952; J.-P. WEBER, «La sidérurgie dans la Terre abbatiale de Saint-Hubert aux Temps modernes», dans *La sidérurgie en Terre de Saint-Hubert de Jehan Riffar à Nestor Martin*, éd. A. DIERKENS et J.-M. DUVOSQUEL, Bruxelles-Saint-Hubert, 1994, pp. 29-34; J.-J. HEIRWEGH, «Dom Nicolas Spirlet et la scierie mécanique», dans *Saint-Hubert d'Ardenne. Cahiers d'histoire*, t. 8, *Hommage à Léon Hannecart*, 1991, pp. 353-362.

¹⁶ FASH, n° 1554, p. 154 (30 décembre 1763). Voir également n° 1551, pp. 76-77 (9 juin 1760).

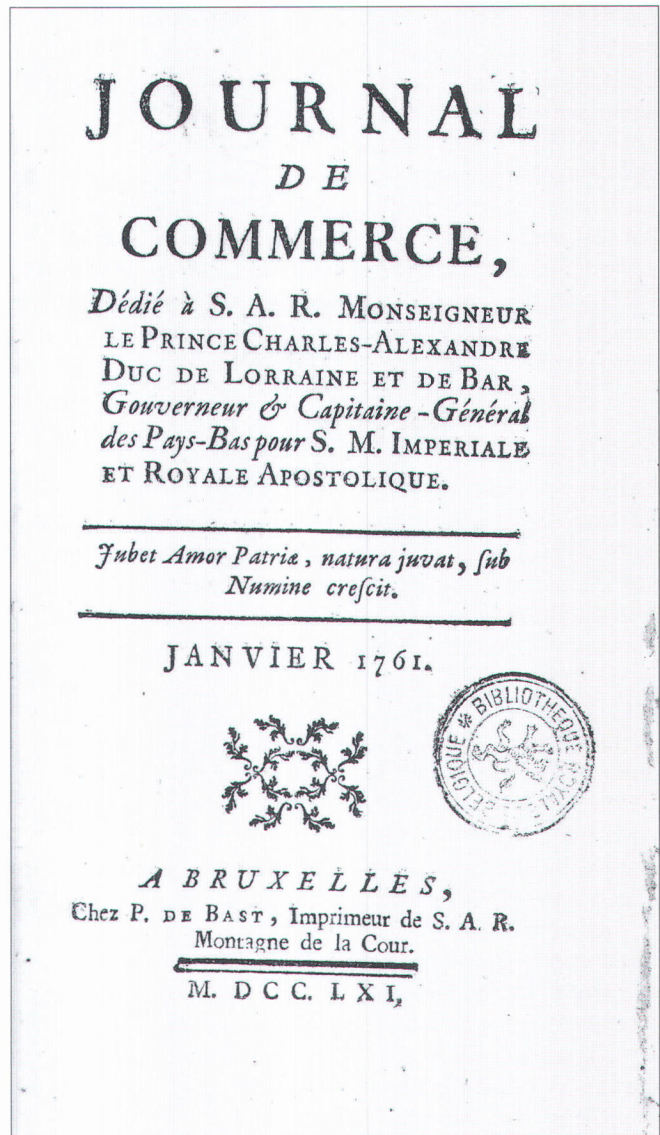
¹⁷ *La bibliothèque de l'abbaye de Saint-Hubert en Ardenne au dix-septième siècle*, dir. L. KNAPEN, Louvain, 1999, 2 vol., spéc. t. 1, pp. 348sv.

L'acquisition des ouvrages

Au début de son abbatiat, Spirlet passe commande auprès de libraires bruxellois où il se fournissait sans doute lorsqu'il habitait la capitale. Après 1766, ses lettres à Mademoiselle Vandenberg et à la veuve de Pierre Vasse se font tout à fait exceptionnelles. Dès 1763, il abandonne également le libraire Thesein, de Charleville, qu'il n'avait jamais paru apprécier, et le remplace par les frères Jacquemart, de Sedan, auprès desquels il se fournira pendant une dizaine d'années, même si, comme il le confie à son ami Randou, il estime leurs tarifs excessifs. « Entre nous (...) soit dit, ces MM. mettent leurs livres à un prix exorbitant, ils ignorent sans doute que j'ai lu le [Bourgeois-] Gentilhomme de Molière et que je connais le prix des livres »¹⁸. Enfin, à partir de 1765, il recourt aux services de Pierre Rousseau, de ses beaux-frères Weissenbruch et Trécourt, ainsi qu'à Robinet de Châteaugiron. Les services de librairie offerts par l'équipe du *Journal encyclopédique* et de la Société typographique devaient être performants car il semble que Spirlet ait progressivement abandonné les frères Jacquemart en leur faveur.

L'abbé de Saint-Hubert a sans doute privilégié les libraires de Sedan et de Bouillon pour des raisons de proximité. Il se rendait plus souvent dans ces deux localités qu'à Bruxelles. Mais c'est très probablement aussi parce qu'il était possible d'y acheminer avec une relative sécurité des ouvrages interdits. En effet, un service de courrier protégé et non censuré desservait Bouillon en provenance de Paris et de Francfort, et d'autres liaisons rejoignaient Sedan et Liège¹⁹. Spirlet faisait livrer les ouvrages fournis par Jacquemart au prieuré Saint-Pierre que son abbaye possédait à Bouillon. Il chargeait souvent le prieur ou son ami le curé Degive de passer commande auprès des libraires, d'introduire des réclamations ou de solder des comptes. Enfin, le courrier qui desservait le prieuré amenait les ouvrages à Saint-Hubert.

Spirlet n'est ni un bibliophile ni un bibliophage. Il demande rarement plus de trois ouvrages à la fois et passe entre deux et quatre commandes par an, avec une raréfaction progressive au fil des ans. Il se laisse souvent tenter par l'un ou l'autre livre que ses libraires lui envoient à vue ou dont il voit le titre dans un catalogue, comme lorsqu'il achète le *Journal d'un voyage autour du monde* qui relate la première expédition de Richard Cook (1768-1771)²⁰, mais il est toujours attentif à modérer ses dépenses, même s'il regrette souvent de devoir le faire. Lorsque, au printemps 1771, la disette sévit dans le Luxembourg, Spirlet suspend purement et simplement toute acquisition afin de consacrer ses fonds à l'achat de blé. « L'urgente nécessité de secourir les pauvres peuples et de leur fournir des grains, écrit-il à Jacquemart, ne me permet pas de songer à aucune emplette de livres »²¹. Dans ses achats, c'est le contenu de l'ouvrage qui l'intéresse et nullement sa présentation. S'il le reçoit en blanc, il le fait relier à son monastère, mais c'est plutôt pour la commodité de sa consultation et pour en assurer la bonne conservation que pour assurer à ses collections une uniformité externe.



Accarias de Sérionne, *Journal de commerce*, Bruxelles, P. De Bast, janvier 1761. Bibliothèque royale de Belgique, Section des Imprimés.

Un abbé attentif à l'économie

Spirlet est un esprit pratique. L'esquisse biographique proposée ici le laissait soupçonner, et ses lectures ne font que le confirmer. Parmi les ouvrages dont l'abbé parle ou qu'il acquiert après 1760, plusieurs sont relatifs à l'économie et à l'agronomie. Même s'il s'agit de traités théoriques, ceux-ci sont en rapport avec la situation et les problèmes auxquels la région de Saint-Hubert est confrontée. Dès le mois d'octobre 1760, soit peu de temps après son

¹⁸ FASH, n° 1554, p. 219 (4 février 1764).

¹⁹ M. J. F. OZERAY, *Histoire de la ville et du duché de Bouillon*, 2^e éd., t. 1, Bruxelles, 1864, p. 206.

²⁰ FASH, n° 1566, p. 324 (7 avril 1773) et p. 360 (29 avril 1773).

²¹ FASH, n° 1567, p. 232 (30 mai 1771). Voir également n° 1551Bis, p. 228 (17 mars 1761), n° 1554, pp. 153-154 (30 décembre 1763) et n° 1560, p. 107 (21 décembre 1765).

élection, Spirlet se fait envoyer les «journaux de commerce» auxquels il était abonné auprès de la librairie Vandenberg. Ceux-ci, ajoute-t-il en janvier 1761, «font honneur à leur auteur»²². Le *Journal de commerce* que le nouvel abbé de Saint-Hubert réclame est un périodique qui a paru à Bruxelles de 1759 à 1762 sous la direction de Jacques Accarias de Sérionne. Cet économiste français, poursuivi par ses créanciers, s'était réfugié aux Pays-Bas et avait su se concilier les faveurs du comte de Cobenzl, du chancelier Kaunitz et même de l'impératrice. Son journal reçut pendant deux ans des subventions officielles. Contrôlée par le gouvernement de Bruxelles dont elle traduisait la politique, cette publication, bientôt abandonnée, développait une pensée qui rejetait le dogmatisme des physiocrates, développait un libéralisme éclectique et modéré, et s'attachait à valoriser tant l'agriculture que le négoce et l'industrie²³. Spirlet, qui venait de quitter Bruxelles, connaissait probablement Sérionne, comme le laisse entendre son appréciation flatteuse. Mais bien plus que la pensée d'une relation, c'est la ligne de politique économique du comte de Cobenzl qu'il reconnaît et apprécie dans le *Journal de commerce*. Devenu abbé de Saint-Hubert, l'ancien conseiller du gouvernement de Bruxelles, qu'il continue d'ailleurs à informer sur toutes les affaires luxembourgeoises, dévoile par ses lectures et ses actions une pensée économique éclectique proche de celle du ministre plénipotentiaire.

En novembre 1761, Spirlet retourne à son libraire Thesein *L'Ami des Hommes*, du marquis de Mirabeau. «En effet, lui écrit-il, qu'en ferois-je, puisque j'en ai dez (sic) longtemps deux exemplaires?»²⁴. Cet ouvrage de l'économiste favori de Cobenzl²⁵, lequel n'avait sans doute pas manqué de le recommander à son protégé, avait paru en six volumes de 1756 à 1758 et développait, comme l'indique son sous-titre *Traité de la population*, l'idée que la population est source de toute richesse. Spirlet se montre fort intéressé par cette théorie qui est bientôt redéveloppée dans *L'homme en société, ou nouvelles vues politiques et économiques pour porter la population au plus haut degré en France* par Henri de Goyon de la Plombanie. L'abbé de Saint-Hubert s'était procuré cet ouvrage, paru en 1763 chez Marc-Michel Rey à Amsterdam²⁶, et en médite si bien les principes populationnistes qu'en 1770, il s'inquiète vivement lorsqu'il voit plusieurs habitants de sa Terre vendre leurs biens pour émigrer dans les possessions impériales du Banat, à la frontière actuelle de la Roumanie et de la Hongrie. «L'émigration des sujets de ce pays pour la Hongrie continue ses progrès. Six habitants de ma Terre ont vendu tout ce qu'ils avaient et vont suivre les autres. (...) Il est apparent qu'ils seront suivis dans peu de nombre d'autres, ce qui peut occasionner un grand vide dans cette province», annonce-t-il au comte de Neny. En cette année où la crise frumentaire menace, de nombreux jeunes ménages, poussés par la pauvreté qu'ils connaissent au Luxembourg et alléchés par l'annonce de la distribution gratuite de terres au Banat, prennent la route de Vienne en dépit des protestations et menaces des autorités locales. L'abbé de

Saint-Hubert voit dans ce dépeuplement un appauvrissement de sa contrée, d'autant que les émigrés emportent le produit de leurs biens qu'ils ont réalisés avant leur départ. Mû par un vieux réflexe mercantiliste, Spirlet s'empresse de proposer au chef-président du Conseil privé un plan qui limiterait les sorties de numéraire²⁷.

De *L'Ami des Hommes*, l'abbé de Saint-Hubert a également retenu l'éloge de l'agriculture qui y est prononcé. Soucieux d'améliorer la culture des pauvres terres d'Ardenne, il souhaite remplacer les jachères par des herbages. Il se fait envoyer de Nancy le *Mémoire sur le ray-grass ou faux-seigle* de Jean-Baptiste Miroudot du Bourg, paru en 1760, où cet aumonier du roi Stanislas relate la culture expérimentale qu'il a pratiquée d'une graminée d'origine anglaise, aussi appelée ivraie vivace, qui fournit un abondant fourrage²⁸. Bientôt, Spirlet, qui est «extrêmement incliné à l'agriculture» lance ses propres expérimentations, tente de semer dans ses prairies du ray-grass, de la luzerne, du sainfoin et du trèfle²⁹. Il correspond avec un autre agronome amateur, le Père Maréchal, jésuite de Luxembourg; il s'entretient avec lui du «nouveau système d'agriculture» et discute des mérites des *Mémoires et observations recueillies par la Société économique de Berne*, qui paraissent depuis 1761 et où de nombreuses expériences agricoles sont relatées³⁰.

Néanmoins, l'abbé de Saint-Hubert n'est pas un adepte de la physiocratie. Il commande même une brochure anonyme parue en 1763, *Le songe d'un citoyen, pour servir de pendant aux brochures sur les richesses de l'Etat*, réfutation des premiers écrits de Dupont de Nemours soutenant que l'agriculture seule est productrice de vraies richesses³¹. En esprit éclectique, Spirlet puise son information dans tous les textes qu'il trouve intéressants. Ainsi, en décembre 1760, il recommande à un de ses religieux le *Traité sur l'administration des terres* de Quesnay, paru en 1759. Destiné aux propriétaires terriens, cet ouvrage du maître de la physiocratie traitait de la gestion des domaines. A ce vo-

²² FASH, n° 1551Bis, pp. 61-62 (3 octobre 1760) et pp. 177-178 (1^{er} janvier 1761).

²³ H. HASQUIN, «Jacques Accarias de Sérionne, économiste et publiciste français au service des Pays-Bas autrichiens», dans *Etudes sur le XVIII^e siècle*, t. 1, 1974, pp. 159-170.

²⁴ FASH, n° 1552, p. 78 (2 novembre 1761).

²⁵ C. SORGELOOS, «L'économie politique et les bibliothèques de grands commis dans les Pays-Bas autrichiens», dans *Etudes sur le XVIII^e siècle*, t. 14, *Le livre à Liège et à Bruxelles au XVIII^e siècle*, 1987, p. 130.

²⁶ FASH, n° 1554, p. 153 (30 décembre 1763).

²⁷ FASH, n° 1566, pp. 296-297 (16 juin 1770). Sur l'émigration au Banat, voir P. HANNICK, «Colons luxembourgeois au Banat au XVIII^e siècle», dans *Publications de la section historique de l'Institut grand-ducal de Luxembourg*, t. 92, 1978, pp. 153-192, spéc. pp. 163, 184-185.

²⁸ FASH, n° 1552, pp. 9-10 (14 avril 1761).

²⁹ FASH, n° 1552, p. 19 (19 avril 1761). Voir J. CHARNEUX, «La nouvelle agriculture en Ardenne au XVIII^e siècle: quelques innovations de dom Nicolas Spirlet, dernier seigneur-abbé de Saint-Hubert», dans *Entre les foins et la moisson*, éd. C. PANIER, Marloie, 1984, pp. 58-68.

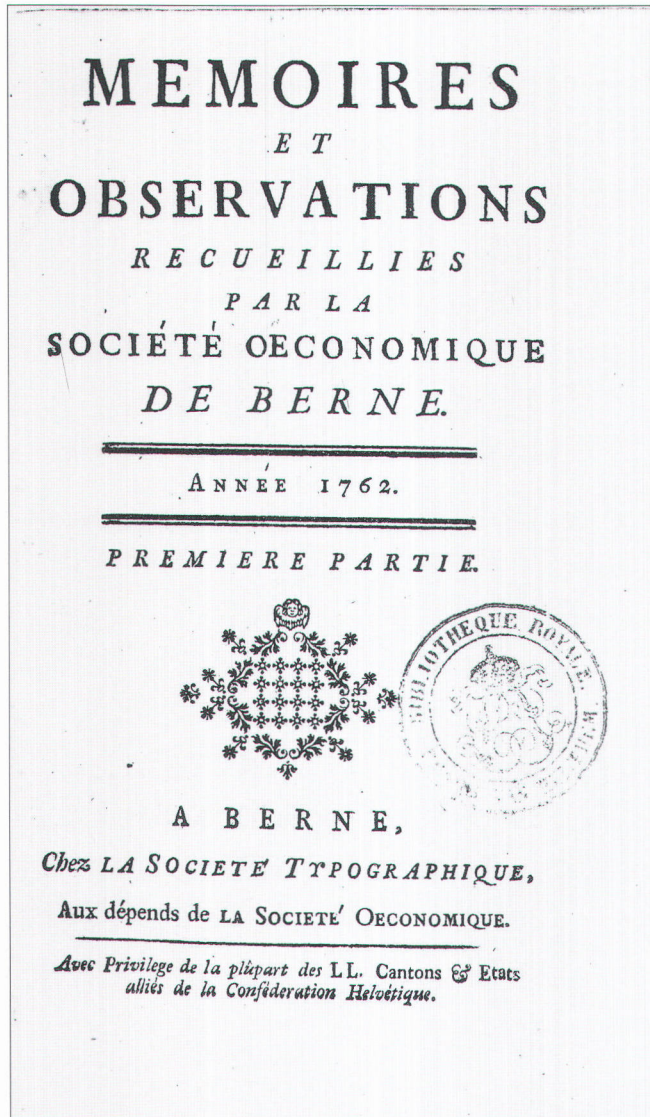
³⁰ FASH, n° 1554, p. 196 (19 janvier 1764) et n° 1557, p. 18 (22 août 1764).

³¹ FASH, n° 1554, p. 153 (30 décembre 1763).

Mirabeau, L'Ami des Hommes ou traité de la population, Avignon, 1756, frontispice allégorique de Meltay et Fesard. Bibliothèque royale de Belgique, Section des Imprimés.

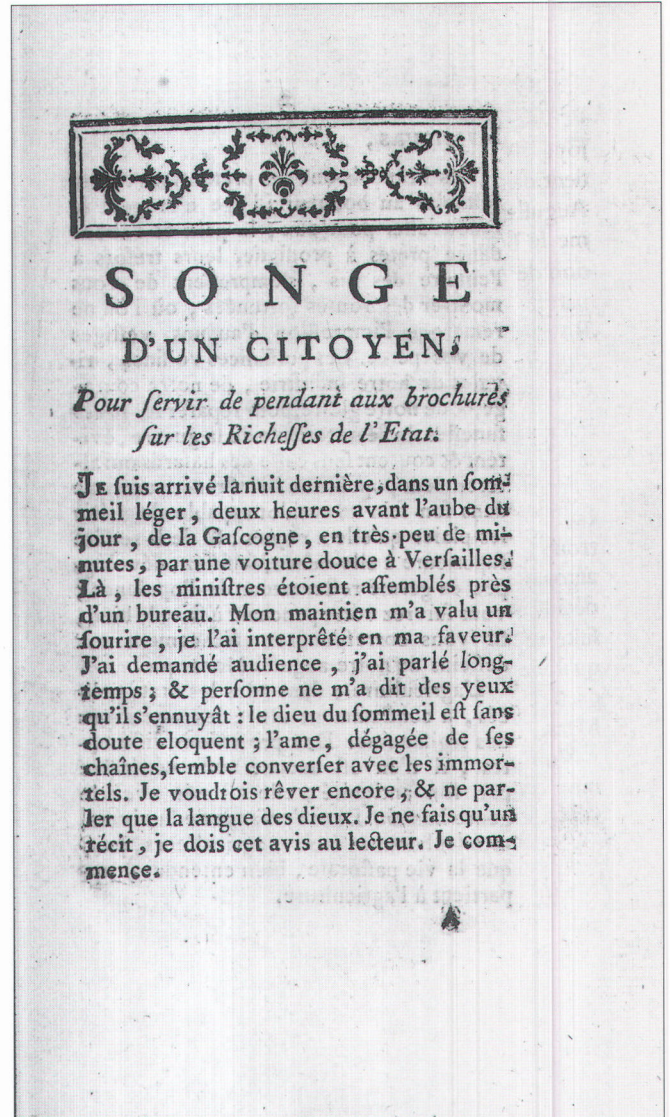


Voyez les pages 291 et 292. I.^e Partie.



Mémoires et observations recueillies par la Société économique de Berne, Année 1762, Berne, Société typographique, (1762). Bibliothèque royale de Belgique, Section des Imprimés.

lume est juxtaposée *La pratique universelle pour la rénovation des terriers et des droits seigneuriaux* d'Edmond de la Poix de Frémenville, bible des feudistes, largement utilisée par les propriétaires qui souhaitent annexer les communaux. Or, deux mois auparavant, Spirlet s'intéressait aux enclosures³². Bien plus tard, en 1773, il expose au plénipotentiaire Starhemberg ses idées relatives à la nécessité du défrichement des terres incultes «par égard à l'augmentation de la population». Son projet, au cœur même de ses préoccupations les plus chères, ne s'inspire plus d'un livre, mais se situe dans le prolongement de l'ordonnance de Marie-Thérèse du 26 juin 1772 qui encourageait la mise en valeur des terrains incultes³³. Dans le même esprit, l'abbé de Saint-Hubert commande la *Théorie de l'impôt* (1761) du marquis de Mirabeau désormais converti à la physiocratie, où l'idée de la justice du seul



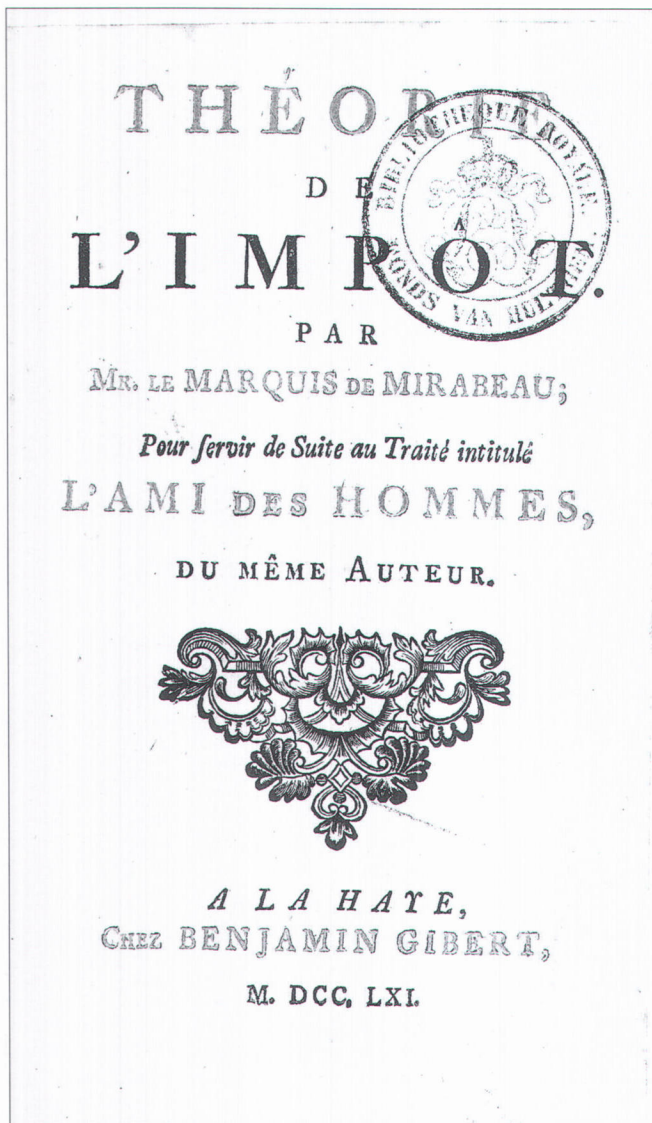
Songe d'un citoyen, pour servir de pendant aux brochures sur les richesses de l'Etat, s.l.n.d. Bibliothèque royale de Belgique, Section des Imprimés.

impôt foncier est défendue. Mais c'est plus que probablement parce que la fiscalité du duché de Luxembourg est alors d'une injustice criante. Car il lit d'autres traités et projets, telle la brochure anonyme parue en 1763 *L'anti-financier: au sujet d'un impôt unique*, et il n'hésite pas à déclarer qu'à propos des réformes fiscales, «si j'avais le loisir, j'aurais peine à me taire, car la matière est belle et bien amusante par égard à l'intérêt du public»³⁴. Fidèle à ses opinions, Spirlet appuiera d'ailleurs l'établissement du cadastre thérésien ainsi que les mesures adjacentes qui

³² FASH, n° 1551Bis, pp. 92-93 (octobre 1760), p. 140 (6 décembre 1760) et p. 150 (16 décembre 1760).

³³ FASH, n° 1569, p. 156-162 (13 décembre 1773).

³⁴ FASH, n° 1551Bis, p. 206 (11 février 1761), n° 1554, p. 42 (13 novembre 1763) et p. 153 (30 décembre 1763).

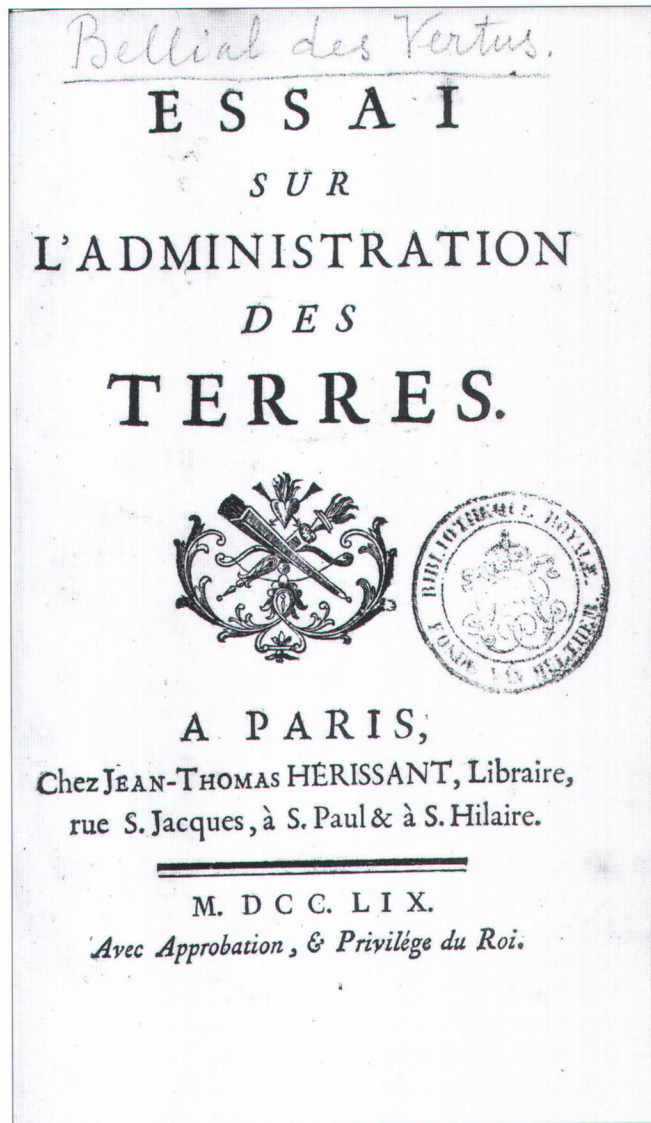


Mirabeau, *Théorie de l'impôt*, La Haye, B. Gibert, 1761. Bibliothèque royale de Belgique, Section des Imprimés.

établissent entre 1766 et 1771 dans le Luxembourg une certaine équité devant l'impôt. Dans toutes les matières économiques, il reste en définitive plutôt fidèle à la politique de ses anciens protecteurs de Bruxelles.

Spirlet et Febronius

En ce qui concerne la politique ecclésiastique, il en va de même. Certes, à l'inverse du chef-président de Neny, Spirlet ne manifeste aucun intérêt pour la question du jansénisme. Les débris de la bibliothèque de l'abbaye de Saint-Hubert comportent bien une série d'ouvrages jansénistes portant comme ex-libris le sceau armorié du dernier abbé, mais il s'agit très vraisemblablement d'acquisitions plus anciennes qui ont été reliées tardivement³⁵. Par contre, à l'instar du gouvernement de Bruxelles, l'abbé se montre



(François Quesnay), *Essai sur l'administration des terres*, Paris, Hérisant, 1759. Bibliothèque royale de Belgique, Section des Imprimés.

attentif à la crise du clergé séculier, particulièrement lorsqu'elle touche l'ordre bénédictin auquel il appartient. Ainsi, il se procure l'*Examen philosophique de la règle de saint Benoît*, paru en 1767 et dû à la plume du vanniste Jean-Joseph Cajot qui s'attache à démontrer les contradictions de la règle avec la droite raison³⁶.

Au cours de ses années bruxelloises, Spirlet a vu se développer le régéralisme des autorités qui a resurgi après la mort de l'archiduchesse Marie-Elisabeth. Par ses missions d'information sur les questions ecclésiastiques, il en a même été un des outils. En s'appuyant sur une vieille tradition

³⁵ *La bibliothèque de l'abbaye de Saint-Hubert...*, t. 2, pp. 391-440.

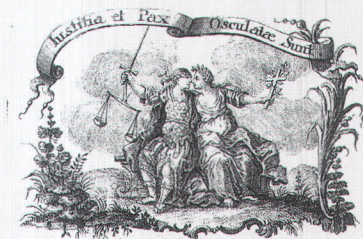
³⁶ FASH, n° 1564, p. 177 (5 mars 1768). Voir aussi n° 1563, pp. 100-105 (8 mai 1767).

politique, sur l'exemple français du gallicanisme et sur l'œuvre du canoniste van Espen, le plénipotentiaire Cobenzl et surtout le chef-président du Conseil privé Neny s'efforcent, avec l'assentiment de Vienne, de renforcer le pouvoir de l'Etat sur l'Eglise locale en affaiblissant l'influence romaine, en réduisant les immunités du clergé et en limitant la juridiction ecclésiastique. Le gouvernement des Pays-Bas doit, selon Neny, protéger des ingérences romaines «l'Eglise belge», ensemble autonome qui a ses lois propres. Pour ce faire, le droit du placet, qui soumet à l'approbation du prince l'application dans son ressort des décisions du Saint-Siège, est particulièrement précieux.

En 1763, un ouvrage théorique vient légitimer la politique menée par le gouvernement de Bruxelles et prônée par le chancelier Kaunitz. Il s'agit du *De statu Ecclesiae et legitima potestate Romani Pontificis*, paru sous le pseudonyme de Febronius derrière lequel se cache Jean-Nicolas de Hontheim, évêque suffragant de Trèves. Soucieux de ramener les protestants à l'unité, ce dernier expose sous une forme atténuée et épiscopaliennne les droits et prérogatives du Saint-Siège. L'origine du pouvoir ecclésiastique réside dans la communauté des fidèles. Les évêques et le pape ne l'exercent qu'en tant que représentants de l'Eglise universelle, que comme ministres de la communauté chrétienne. La primauté et l'infailibilité ne résident donc que dans le concile général qui représente l'ensemble des chrétiens. Le pape n'est rien d'autre que l'évêque de Rome. Il n'a pas de pouvoir en dehors de son diocèse. Ses décisions et ses déclarations générales n'ont de valeur qu'avec l'approbation du corps des évêques. Le Pontife romain n'a donc rien d'un monarque. Ce chef de l'Eglise n'est, par rapport aux évêques, qu'un *primus inter pares*. Contre les empiètements de Rome sur le droit épiscopal, il est légitime de recourir à l'aide du pouvoir civil, notamment par le biais du placet. Les diocèses protégés par un même pouvoir sont ainsi destinés à former des Eglises nationales disposant d'usages et d'une jurisprudence qui leur sont propres. Neny est rempli d'admiration pour le livre et les théories de Hontheim. Il entre d'ailleurs bientôt en contact avec lui³⁷. Spirlet, qui maintient des relations épistolaires avec le chef-président, a très probablement été informé par celui-ci des théories fébronniennes. Il est aussi un bénéficiaire de la protection et du contrôle que le gouvernement exerce sur l'Eglise, et en voit l'application particulièrement poussée dans le duché de Luxembourg où la mainmise étatique sur les affaires ecclésiastiques est une vieille tradition³⁸. Néanmoins, s'il connaît visiblement de réputation l'ouvrage de Febronius, il ne l'a pas lu avant 1765. Son témoignage reste cependant fort intéressant, car il fournit de nombreuses indications relatives à la diffusion et à l'édition de ce dérangeant traité³⁹.

Celui-ci, dont le titre complet est *De statu Ecclesiae et legitima potestate Romani Pontificis liber singularis, ad reuniendos dissidentes in religione christianos compositus*, a paru en 1763 sous le pseudonyme de Justinus Febronius. L'adresse indiquée était «Bullioni, apud Guillelmum Evrardi». L'interprétation de celle-ci a donné

JUSTINI FEBRONII Jcti
DE
STATU ECCLESIAE
ET
LEGITIMA POTESTATE
ROMANI PONTIFICIS
LIBER SINGULARIS,
AD
REUNIENDOS DISSIDENTES
IN RELIGIONE CHRISTIANOS
COMPOSITUS.



BULLIONI
APUD GUILLELMUM EVRARDI
MDCCLXIII.

J. Febronius, alias Jean-Nicolas de Hontheim, *De statu Ecclesiae et legitima potestate Romani Pontificis*, Bouillon, G. Evrard, 1763. Sous l'adresse de G. Evrard à Bouillon se dissimule très probablement l'éditeur Esslinger de Francfort. Bibliothèque royale de Belgique, Section des Imprimés.

naissance à de nombreuses conjectures, sans que la certitude soit tout à fait atteinte. Il est en tout cas établi qu'il n'y avait pas alors à Bouillon d'imprimeur nommé Guillaume Evrard. L'édition du *De statu Ecclesiae* serait-elle alors l'œuvre du plus célèbre éditeur du lieu⁴⁰? Il ne semble pas. Pierre Rousseau, qui venait de fuir Liège, y imprimait le *Journal encyclopédique* depuis 1760, mais n'avait pas en-

³⁷ B. BERNARD, *Patrice-François de Neny (1716-1784): portrait d'un homme d'Etat (Etudes sur le XVIII^e siècle, t. 21)*, Bruxelles, 1993, pp. 154-159.

³⁸ G. TRAUSSCH, «Von Maria Theresia zu Joseph II: Das Staatskirchentum im Herzogtum Luxemburg: Kontinuität oder Bruch in einer jahrhundertalten Tradition?», *Du particularisme à la nation*, pp. 18-33.

³⁹ L. DEMOULIN, *Lumières, pouvoir et religion*, dans *A l'épreuve de la Révolution: l'Eglise en Luxembourg de 1795 à 1802*, Bruxelles-Bastogne, 1996, spéc. pp. 29-34.

⁴⁰ Cette opinion est avancée par F. CLEMENT, «La Société typographique de Bouillon», dans *A.I.A.L.*, t. 92-93, 1981-1982, pp. 167-168. Elle se fonde sur une référence erronée à la correspondance de Nicolas Spirlet.

core développé une politique éditoriale de grande envergure. La célèbre *Société typographique* ne verra d'ailleurs le jour qu'en 1768. Il est beaucoup plus probable que l'ouvrage de Hontheim a été imprimé à Francfort, alors capitale allemande du livre clandestin, par l'imprimeur Johann Georg Esslinger (1710-1775)⁴¹. Quelques indices de bibliographie matérielle viennent renforcer cette hypothèse. En effet, la composition et les ornements typographiques, semblables dans les différentes éditions latines de Febronius, ne correspondent pas à ceux employés à Bouillon⁴². Or, selon le témoignage de Spirlet, la seconde édition du *De statu Ecclesiae*, parue en 1765 sous la même adresse fictive «Bullioni, apud Guillelmum Evrardi» provient bien de Francfort, de même que la troisième, qui, fortement augmentée de réfutations et de diverses additions, paraîtra en quatre volumes⁴³. D'ailleurs, si le premier de ceux-ci, paru en 1765 avec la mention «editio altera priore emendatior et multo auctior», porte toujours l'adresse bouillonnaise des éditions précédentes, les trois volumes suivants, parus respectivement en 1770, 1773 et 1774 portent sans mention d'imprimeur les noms «Francfurti et Lipsiae»⁴⁴. En raison de l'uniformité typographique que la première édition présente avec les deux suivantes, il paraît donc fort probable qu'elle est sortie du même atelier, sans doute celui d'Esslinger.

Mais si les versions latines du *De statu Ecclesiae* sont bien d'origine allemande, il semble bien que Pierre Rousseau en a été un des diffuseurs. De même, les imprimeurs bouillonnais sont à l'origine de la traduction française abrégée de l'ouvrage. Dans une lettre du 19 novembre 1765, Spirlet se dit impatient de recevoir les deux exemplaires de l'édition latine de Febronius qui viennent de parvenir à Bouillon et verrait «avec plaisir la traduction française qu'on en a faite sans doute sous forme d'extraits». Il ajoute aussitôt à l'attention de son correspondant, le curé Degive: «Faites-moi le plaisir d'en paier l'avance à M. Rousseau»⁴⁵. Un mois plus tard, alors qu'il avait entre-temps reçu les volumes tant attendus, il en retourne un à son expéditeur. «Je vous renvoie avec plaisir la seconde édition de Febronius pour la faire passer à son digne traducteur auquel je fais mes grands compliments, le priant de me le renvoyer le plutôt (*sic*) possible, car je veux lire attentivement ce livre qui fera du bruit dans l'Eglise. Je crois que sa traduction aura un bon débit»⁴⁶. L'abbé de Saint-Hubert qui, dans sa première lettre, était simplement au fait d'un projet de publication d'une traduction, se voit désormais associé à l'entreprise et s'est vu dévoiler l'identité du traducteur. Ce dernier a travaillé sur l'édition latine de 1763 et souhaite revoir sa copie à la lumière de celle de 1765 que, de toute évidence, Spirlet est le seul à posséder dans la région. Flatté, l'abbé s'empresse d'apporter son aide. Face à cette publication clandestine, il se montre à la fois circonspect et imprudent. Ainsi, le 21 février 1766, il reproche au curé de Bouillon son manque de prudence, sans se rendre compte que lui-même dévoile dans sa lettre le nom du traducteur de Febronius: «Vous m'auriez fait plaisir de m'envoyer le livre de M. Lisoir sous couverte. La

cour de Rome fait des recherches incroyables pour découvrir l'auteur du *Justi Febronii*, et, ajoute-t-il non sans présomption, l'on serait capable de faire naître des soupçons à mon égard par mes relations avec le traducteur»⁴⁷. Ce dernier n'est autre qu'un collaborateur occasionnel du *Journal encyclopédique*, bouillonnais d'origine, Remacle Lisoir, chanoine régulier de l'ordre de Prémontré à l'abbaye de Laval-Dieu, sur la Semoy, près de Monthermé, dont il est élu abbé au moment même où il achève sa traduction du *De statu Ecclesiae*⁴⁸.

Spirlet s'occupe simultanément d'envoyer son second exemplaire latin de Febronius à une de ses relations à la cour de Versailles, Jean-Gilles de Coëtlosquet, ancien évêque de Limoges et précepteur des enfants de France, petits-fils de Louis XV. Lors de son précédent séjour français, l'abbé avait entretenu des thèses du *De statu Ecclesiae* le prélat, qui avait manifesté son désir de se le procurer. Dans sa lettre d'accompagnement, certes destinée à un évêque de cour, Spirlet ne peut s'empêcher de mêler quelques pointes. «Ce livre, écrit-il, renferme des principes sûrement singuliers. Sa lecture néanmoins est ennuyeuse, parce qu'il est trop chargé de citations. Cela n'est pas surprenant, car l'on m'assure qu'un évêque en est l'auteur. Je sais qu'on est actuellement occupé à en faire une nouvelle édition. Je vous en ferai passer, Monseigneur, un exemplaire, et j'y joindrai un second pour Mgr l'Archevêque de Paris», le très ultramontain et antijanséniste Christophe de Beaumont, qui ne devait sans doute guère goûter cette reformulation des principes gallicans et espénistes⁴⁹.

Quant à la traduction due à Lisoir, Spirlet, qui estime qu'elle sera bien reçue, en suit de près l'impression. «Le second volume de Febronius n'est pas encore tout à fait imprimé, écrit-il le 26 mai 1766 à son cousin Dotrengé. Il y manque encore trois feuilles qui seront bientôt achevées. Le libraire ne veut pas lâcher le premier volume [par] crainte de contrefaçon. Vous pouvez compter que vous rece-

41 J.-B. DOURET, «Bibliographie bouillonnaise. 3^e supplément», dans *A.I.A.L.*, t. 39, 1904, p. 354. Dans ses premières publications, Douret avait considéré G. Evrard comme un imprimeur bouillonnais ayant réellement existé. Il corrigea son interprétation dans le supplément mentionné ici. Sur Esslinger, voir *Lexikon des gesamten Buchwesens*, 2. Aufl., t. 2, Stuttgart, 1989, p. 497.

42 Cette information nous a été aimablement communiquée par M. Guy Biart, conservateur à la Bibliothèque des Facultés universitaires Notre-Dame de la Paix à Namur. Nous l'en remercions vivement.

43 FASH, n° 1560, p. 201 (27 janvier 1766) et n° 1562, p. 12 (12 novembre 1766).

44 Le détail descriptif de ces différentes éditions est donné par J.-B. DOURET, «Bibliographie bouillonnaise 1760-1798», dans *A.I.A.L.*, t. 8, 1874, pp. 107-108.

45 FASH, n° 1560, p. 79 (19 novembre 1765).

46 FASH, n° 1560, pp. 106-107 (21 décembre 1765).

47 FASH, n° 1560, p. 253 (21 février 1766).

48 J. MARCHAL, «Remacle Lisoir (1730-1806), prémontré fébronien, dernier abbé de Laval-Dieu», dans *Annales de l'Est*, 5e sér., t. 19, 1967, pp. 29-50; M. J. F. OZERAY, *Histoire de la ville et du duché de Bouillon*, t. 2, pp. 571-575.

49 FASH, n° 1560, pp. 200-201 (27 janvier 1766) et n° 1561, pp. 40-41 (21 avril 1766).

T R A I T É
DU GOUVERNEMENT
DE L'ÉGLISE,

E T

DE LA PUISSANCE DU PAPE,
PAR RAPPORT A CE GOUVERNEMENT.

Traduit du Latin de JUSTIN FEBRONIUS;
Jurifconsulte; Par L. D. L. S. Membre de
l'Académie de B.

TOME PREMIER.



A V E N I S E,

Chez PIERRE REMUNDI.

M. D C C. L X V I I

CAP. MICHELIS

J. Febronius, alias Jean-Nicolas de Hontheim, Traité du gouvernement de l'Eglise et de la puissance du pape, par rapport à ce gouvernement, Venise, Remundi, 1766, traduction française, abrégée et modifiée, par Jean-Remacle Lissoire. Egalement paru sous le titre De l'état de l'Eglise et de la puissance légitime du Pontife romain, cet ouvrage en 3 volumes in-12° a très probablement été imprimé à Bouillon par le libraire Brasseur sous le pseudonyme de Pierre Remundi à Venise. Bibliothèque royale de Belgique, Section des Imprimés.

vez les premiers exemplaires. Je les adresserai à M. le Chef Président⁵⁰. Le 21 juillet, Neny se voyait adresser «l'extrait français de Justus Febronius qui vient de paraître à Bouillon», qui figure effectivement dans sa bibliothèque⁵¹. Le 30 août, l'abbé de Saint-Hubert envoie un exemplaire à son cousin, mais le 12 novembre, il annonce que l'édition est épuisée⁵².

Celle-ci a paru en deux volumes in-12° sous le titre *De l'état de l'Eglise et de la puissance légitime du pontife romain*. L'adresse, à Würzbourg, chez Jean Muller, 1766, était bien sûr fictive et semble dissimuler, non les presses de Pier-

re Rousseau, mais plutôt celles d'un de ses anciens compagnons, Jean Brasseur, qui possède sa propre officine depuis 1763⁵³. Une autre édition, qui a cette fois pour titre *Traité du gouvernement de l'Eglise et de la puissance du pape par rapport à ce gouvernement*, a paru en deux volumes in-4° en 1766 et en trois volumes in-12° en 1766-1767 sous l'adresse de Pierre Remundi, à Venise, bien qu'il soit fort probable que Brasseur en ait été à nouveau l'imprimeur.

L'opinion de Spirlet quant à l'ouvrage de Febronius qu'il s'applique à diffuser est favorable mais reste réservée. Ce livre «est rempli de principes extrêmement hardis et capables d'entraîner les plus grandes inconséquences». «Il renferme des principes assez singuliers et bien difficiles à exécuter quelque bons qu'ils soient»⁵⁴. Sans doute l'abbé craignait-il que les fondements de l'ecclésiologie de Hontheim ne puissent conduire à des interprétations dommageables, non plus pour le Saint-Siège, mais pour l'autorité des évêques elle-même. Car faire résider dans la communauté des croyants le fondement du pouvoir ecclésiastique pouvait conduire à un système de démocratie ecclésiastique qui paraissait devoir mener aux pires excès et déviances.

Du fébronianisme, l'abbé de Saint-Hubert retiendra surtout la réduction des pouvoirs pontificaux et la constitution d'Eglises nationales contrôlées et protégées par l'Etat, soit ce que les gouvernements de Vienne et de Bruxelles tâchent de mettre en œuvre. Lorsque Joseph II accentuera le rythme et l'ampleur des réformes, Spirlet se montrera prêt à le suivre sur divers points. L'élaboration plus poussée d'une «Eglise belge» nécessitait une réforme des diocèses et la création d'une circonscription propre au duché de Luxembourg. En 1781, l'abbé, qui avait vu sa Terre passer sous la suzeraineté autrichienne en 1769, espéra un temps devenir évêque du Luxembourg, sans que rien ne se réalise⁵⁵.

La question de la tolérance

Au sein des réformes joséphistes, la promulgation de l'édit de Tolérance en 1781 est restée célèbre. Il s'agit là d'un

⁵⁰ FASH, n° 1560, p. 254 (21 février 1766) et n° 1561, p. 82 (26 mai 1766).

⁵¹ FASH, n° 1561, p. 149 (21 juillet 1766); C. SORGELOOS, «Les bibliothèques de Patrick Mac Neny et de Patrice-François de Neny», dans *Etudes sur le XVIIIe siècle*, t. 12, *Une famille noble de hauts fonctionnaires: les Neny*, 1985, p. 93.

⁵² FASH, n° 1561, p. 219 (30 août 1766) et n° 1562, p. 12 (12 novembre 1766).

⁵³ F. CLEMENT, «La société typographique de Bouillon» *op. cit.*, pp. 184-186.

⁵⁴ FASH, n° 1560, p. 201 (27 janvier 1766) et n° 1561, p. 82 (26 mai 1766).

⁵⁵ Th. REJALOT, «Tentative d'érection d'un évêché luxembourgeois à l'abbaye de Saint-Hubert d'après la correspondance de dom Nicolas Spirlet», dans *Bulletin de l'Institut archéologique du Luxembourg*, t. 8, 1932, pp. 51-64; *Correspondance de Barthélemy-Joseph Dotrengé, agent diplomatique du prince-évêque de Liège auprès de la Cour de Bruxelles, 1781-1794*, éd. E. HUBERT, Bruxelles, 1926, pp. 44, 230-231.

grand thème des Lumières. Attentif et ouvert aux problèmes de son temps, Nicolas Spirlet ne s'est exprimé qu'une seule fois sur le sujet, bien avant qu'il soit question de réformes législatives.

En 1764, il apprend qu'un négociant protestant qui s'était installé à Sedan est inquiet sans relâche par la population locale. Dans une lettre à son ami Randou, datée du 31 octobre, il livre le fond de sa pensée: «Je ne peux lire qu'avec pitié et compassion le murmure de vos zélés catholiques. M. Labauche [le marchand protestant] n'est-il donc pas une créature de Dieu tout comme eux? Et si jusqu'à présent le Ciel ne l'a pas éclairé sur les mystères ineffables de notre religion, faut-il les lui rendre ridicules par des animosités vraiment destructives de la morale chrétienne, et surtout de cette société amicale qui peut-être pourrait produire plus d'effets que toutes ces subtilités ecclésiastiques pour la réunion de nos frères égarés»⁵⁶.

Pour l'abbé de Saint-Hubert, la tolérance – notons qu'il n'emploie pas le mot – ne réside pas dans le respect des convictions d'autrui. Il n'y a pas trace dans ses écrits de tolérance ecclésiastique et encore moins de tolérantisme. La religion catholique reste à ses yeux la seule vraie. Mais il estime que la charité chrétienne nous impose la tolérance civile, dont les effets sont plus bénéfiques pour le catholicisme lui-même que la contrainte et les tracasseries. Un douceur empreinte d'amour du prochain et d'amour de Dieu n'est-elle pas pour l'Eglise qui se réclame de l'Evangile le plus sûr moyen pour convaincre de sa vérité ceux qui sont dans l'erreur? La thèse augustinienne qui soutenait que la charité nous oblige à contraindre notre prochain d'adhérer à la vérité est abandonnée.

La position de Spirlet est proche de celle exposée par le pasteur Edme Romilli dans l'article *Tolérance* de l'*Encyclopédie*. Si, par la tolérance civile qu'elle prône, elle se révèle apparentée au *Toleranzpatent* de Joseph II, par son argumentation chrétienne, elle se montre plus proche encore du décret des gouverneurs généraux relatif à la tolérance, du 12 novembre 1781⁵⁷. Spirlet aurait-il, vingt ans avant les mesures législatives, élaboré sa conception de la tolérance à la cour de Bruxelles? C'est possible, et même probable. Sa pensée paraît imprégnée des principes d'une *Aufklärung* catholique qui s'est développée dans les milieux dirigeants et cultivés d'Autriche et des Pays-Bas. Ce n'est en tout cas pas au Luxembourg que Spirlet aura vu des exemples de tolérance. La société du duché ne comprend pas de place pour les non-catholiques. Au contraire, elle se veut catholique jusqu'au fanatisme, et son intolérance dicte aux bourgeois et aux corporations leur conduite. Ainsi, en 1766, le Magistrat de Luxembourg proteste contre l'établissement d'un négociant protestant dans la ville. Les remontrances des Etats face à l'édit de Tolérance seront plutôt faibles car la question était considérée comme purement théorique, mais lorsque les seules communautés protestantes du duché, qui se trouvent à la frontière nord-est, dans l'enclave de Schleiden, demanderont à bénéficier des avantages qui leur étaient désormais offerts, les autorités ne les concéderont qu'après moult tracasseries⁵⁸.

Lumières ou Aufklärung?

Au sein de la société luxembourgeoise, Nicolas Spirlet ne cesse de se distinguer par ses idées, ses initiatives et ses préoccupations éclectiques. Il y fait figure d'esprit éclairé. Il n'achète pas les ouvrages des philosophes, mais il dispose des grands organes qui diffusent leur pensée. En 1766, il souscrit à l'édition des volumes VIII à XVII de l'*Encyclopédie*. Sans doute avait-il acquis les volumes précédents, parus de 1751 à 1757, avant d'accéder à l'abbatiale, à moins que le monastère lui-même ne les ait achetés du temps de l'abbé de Jong. En 1771, Spirlet, qui est «dégoûté» de n'avoir pas encore reçu tous les volumes auxquels il avait souscrit cinq ans auparavant, envisage pourtant d'acquérir le *Supplément*, qui n'est alors qu'un projet⁵⁹. Il est abonné au *Journal encyclopédique* publié à Bouillon par Pierre Rousseau, mais aussi au *Journal politique ou Gazette des Gazettes* et même à la *Gazette salubre*, périodique consacré à la médecine⁶⁰. S'il ne paraît pas avoir acquis les volumes de planches de l'*Encyclopédie*, qui auraient dû séduire cet homme curieux de toutes les nouveautés techniques, il commande régulièrement ce qu'il nomme «les cahiers des arts et métiers», en fait les fascicules des *Descriptions des arts et des métiers, faites ou approuvées par Messieurs de l'Académie des sciences*, collection créée en 1761, qui est dirigée et en grande partie rédigée par le chimiste et agronome Henri-Louis Duhamel du Monceau. Il s'informe aussi des progrès des sciences naturelles, et achète une édition mise à jour du *Dictionnaire universel raisonné d'histoire naturelle* du naturaliste Valmont de Bomare, qu'admiraient Buffon et Linné⁶¹. Intéressé par l'architecture, il acquiert les ouvrages de référence en la matière, l'*Architecture moderne* de Charles-Etienne Briseux et des volumes dus à Jacques-François Blondel. Il correspond également avec l'architecte bruxellois Dewez qu'il connaît bien et auquel il confie la confection d'un plan d'extension, de restauration et d'embellissement de son abbaye. Il profite d'un voyage à Bruxelles pour en préciser les détails, bien que, avoue-t-il, «je doute fort que je puisse le faire exécuter. Quoi qu'il en soit,

⁵⁶ FASH, n° 1557, p. 104 (31 octobre 1764).

⁵⁷ *La tolérance civile. Actes du Colloque de Mons*, éd. R. CRAHAY, (*Etudes sur le XVIII^e siècle*), Bruxelles, 1982, pp. 22-23; J. DELUMEAU, «La difficile émergence de la tolérance», dans *La Révocation de l'Edit de Nantes et le protestantisme français en 1685*, éd. R. ZUBER et L. THEIS, Paris, 1986, pp. 359-374.

⁵⁸ *La tolérance civile*, pp. 58-61; *Publications de la section historique de l'Institut grand-ducal de Luxembourg*, t. 3, 1869, pp. 13-15.

⁵⁹ FASH, n° 1560, p. 165 (9 janvier 1766) et n° 1567, p. 275 (11 août 1771).

⁶⁰ FASH, n° 1560, p. 58 (8 novembre 1765); *Monasticon belge*, t. 5, *Province de Luxembourg*, Liège, 1975, p. 101; F. CLEMENT, «Pierre Rousseau et les journaux de Bouillon», dans *A.I.A.L.*, t. 112-113, 1981-1982, pp. 66-114.

⁶¹ FASH, n° 1554, p. 154 (30 décembre 1763), pp. 212-213 (31 janvier 1764), n° 1558, p. 104 (14 janvier 1765), n° 1560, p. 107 (21 décembre 1765), n° 1563, p. 22 (25 mars 1767), n° 1567, p. 232 (30 mai 1771), n° 1571, p. 263 (24 janvier 1776).

conclut-il en philosophe, j'aurai toujours la satisfaction d'avoir vu un plan que je transmettrai à mon successeur»⁶². Le dernier abbé de Saint-Hubert a des centres d'intérêt multiples, mais privilégie toujours l'aspect pratique au détriment de la spéculation. Ainsi, alors qu'il a lu des œuvres de Voltaire, il n'en achète ni n'en parle, même si certains de ses traits ne manquent pas d'évoquer l'ironie de M. de Ferney, comme lorsqu'il surnomme cet «ornement inutile» et cette source de vanité qu'est la mitre abbatiale «l'éteignoir du bon sens»⁶³. Cet homme qui connaît Pierre Rousseau ne l'entretient pas de philosophie, mais, mû davantage par de puissants intérêts économiques que par sa sympathie pour les Lumières, il lui propose dans sa Terre «de très beaux emplacements pour une papeterie»⁶⁴.

Par ailleurs, cet abbé homme d'affaires, capitaine d'industrie, chef d'Etat, engagé dans de multiples manœuvres dont la netteté n'est pas toujours la qualité première, reste un croyant sincère qui n'éprouve guère d'attrance pour les Lumières françaises lorsque celles-ci opposent foi et raison. Pour lui au contraire, comme pour ses anciens maîtres à penser de Bruxelles, les domaines de l'autorité

et de la raison ne s'excluent pas l'un l'autre mais coexistent et se complètent de manière à assurer à l'homme son épanouissement et son salut. Dans une lettre de condoléances qu'il envoie à l'éditeur amstellodamois Marc-Michel Rey qui vient d'être plongé dans le veuvage, il affirme ses convictions qu'il croit partagées par le destinataire du courrier: «Je suis persuadé que vous envisagez tous les événements de la vie comme moi en philosophe chrétien»⁶⁵. La conciliation du rationalisme philosophique et du christianisme, voilà qui achève de situer Nicolas Spirlet plus en accord avec l'*Aufklärung* catholique des cours de Vienne et de Bruxelles où il avait été formé qu'en symbiose avec les Lumières françaises dont il partage pourtant la curiosité d'esprit.

⁶² FASH, n° 1560, p. 193 (21 janvier 1766), n° 1564, p. 175 (28 février 1768).

⁶³ FASH, n° 1551Bis, p. 7 (1^{er} septembre 1760), n° 1552, p. 25 (27 avril 1761), n° 1558, p. 186 (25 février 1765), n° 1560, p. 224 (3 février 1766).

⁶⁴ FASH, n° 1566, p. 69 (10 septembre 1769).

⁶⁵ FASH, n° 1574, pp. 164-165 (22 juin 1778).



Frédéric Vanhoorne est docteur en philosophie et lettres. Précédemment assistant à la Bibliothèque générale de l'Université de Liège et ex-aspirant du FNRS, il prépare l'édition de sa thèse relative aux idées politiques et sociales des jansénistes au XVII^e siècle.

Samenvatting – In tegenstelling tot de andere provincies van de Oostenrijkse Nederlanden, gingen de veranderingen van de Eeuw van de Verlichting nagenoeg onopgemerkt aan het hertogdom Luxemburg voorbij. Zijn geografisch isolement en zijn economische en sociale onderontwikkeling hebben zijn culturele ontplooiing op duurzame wijze vertraagd. In deze context was Nicolas Spirlet (1715-1794) met zijn verlichte nieuwsgierigheid een opvallende figuur. Nadat hij jarenlang voor de Oostenrijkse regering in Brussel had gewerkt – hij had zijn opleiding trouwens aan deze regering te danken – werd hij in 1760 verkozen tot abt van Saint-Hubert. Hij bleef graag op de hoogte en bestelde regelmatig boeken. Vanuit een streven om zijn domeinen te laten renderen, werd hij geboeid door economie, landbouwkunde en nijverheid. In dit opzicht volgde hij de eclectische denkwijze. Hij was voorstander van een Nationale Kerk die door de Staat werd beschermd en gebaseerd was op de ideeën van P.-F. de Neny. Daarom verspreidde hij het werk van Febronius en leverde hij een bijdrage aan de publicatie van de Franse vertaling, die werd gemaakt door de premonstratenzer Jean-Remacle Lissoir en in Bouillon werd gedrukt. Vanaf 1764 loofde Spirlet de burgerlijke tolerantie, die hij met christelijke argumenten rechtvaardigde. Hij beschikte over de grote spreekbuizen van de filosofische ideeën, zoals *L'Encyclopédie* en *Journal encyclopédique*, maar bleef hoe dan ook in de eerste plaats een pragmaticus. Wat het gedachtegoed betrof, zag hij geen tegenstelling tussen geloof en rede. Hij leunde dan ook veel dichter aan bij de Weense en Brusselse *Aufklärung* dan bij de Franse Verlichting.

Zusammenfassung – Im Gegensatz zu den anderen Provinzen der Österreichischen Niederlande gingen die Änderungen des Zeitalters der Aufklärung beinahe ungemerkt an das Herzogtum Luxemburg vorbei. Dessen geographische Isolierung sowie dessen ökonomische und soziale Unterentwicklung haben die kulturelle Entfaltung nachhaltig verzögert. In diesem Zusammenhang war Nicolas Spirlet (1715-1794) mit seiner aufgeklärten Neugierde eine auffallende Figur. Nachdem er Jahre hindurch für die österreichische Regierung in Brüssel gearbeitet hatte, der er übrigens seine Ausbildung verdankt, wurde er 1760 zum Abt von Saint-Hubert gewählt. Er sorgte dafür, stets auf dem Laufenden zu sein und bestellte regelmäßig Bücher. Er war darum bemüht, seine Domänen ertragreich zu bewirtschaften und begeisterte sich für die Ökonomie, die Agronomie und die Industrie. In dieser Hinsicht folgte er der eklektischen Denkweise. Als Verfechter einer nationalen durch den Staat geschützten Kirche, die auf den Ideen von P.-F. de Neny beruhte, verbreitete er das Werk von Febronius und lieferte somit einen Beitrag zur Veröffentlichung der französischen, in Bouillon gedruckten Übersetzung des Prämonstratensers Jean-Remacle Lissoir. Ab 1764 lobte Spirlet die bürgerliche Toleranz, die er mit christlichen Argumenten rechtfertigte. Er verfügte über die großen Sprachrohre der philosophischen Ideen, wie zum Beispiel *L'Encyclopédie* und *Journal encyclopédique*, blieb jedoch in erster Linie ein Pragmatiker. Hinsichtlich des Gedankengutes sah er keinen Gegensatz zwischen Glaube und Vernunft. Daher stand er auch der Wiener und Brüsseler Aufklärung viel näher als der französischen Aufklärung.

Summary – Unlike the other provinces of the Austrian Netherlands, the duchy of Luxembourg was little affected by the changes of the Age of the Enlightenment. Its cultural development was delayed permanently by its geographic isolation and its economic and social underdevelopment. In this context, the enlightened curiosity of Nicolas Spirlet (1715-1794) was a notable fact. After having served the Austrian government in Brussels – which provided for his training – for a long time, he was elected abbot of Saint-Hubert. He continued to inform himself and regularly ordered books. In order to make his territory profitable, he took much interest in economics, agronomics and industry and followed an eclectic way of thinking. He believed in a National Church protected by the State and based on the ideas of P.-F. de Neny. Therefore, he distributed Febronius' books and contributed to the publication of the French translation by Norbertine Jean-Remacle Lissoir, which was printed in Bouillon. From 1764 onwards, Spirlet advocated civil tolerance, which he justified with christian arguments. He had the main mouthpieces of the philosophers' thoughts at his disposal, such as the *Encyclopédie* and the *Journal encyclopédique*, but remained first and foremost a pragmatist. As far as ideas were concerned, he saw no contradiction between faith and reason and as a result found himself closer to the Viennese and Brussels *Aufklärung* than to the French Enlightenment.